

Les Secoués - Le Gourmand



1. PRODUIT	
DÉNOMINATION LÉGALE	Mélange de pralines, d'amandes, de pépites de chocolat au lait et de pépites de pomme.
DESCRIPTION	Mélange composé d'un assemblage de pralines concassées, de chunk au chocolat au lait, d'amandes et de pépites de pomme. Mélange élaboré pour décor ou inclusion en boulangerie / pâtisserie.
POIDS NET	150g 500g 3,000 kg
DATE DE DURABILITÉ MINIMALE (DDM)	6 mois dans son emballage d'origine.
CONDITIONS DE STOCKAGE	A conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de l'humidité. Humidité relative <75%. Température de conservation optimale : 6 - 20°C.
CODE PRODUIT	12108 9683 8863

DÉCLARATION D'INGRÉDIENTS - en conformité au règlement INCO (N°1169/2011)

Pralines concassées (sucre, sirop de glucose, AMANDES 12%, arôme vanilline, colorant : E129*), chocolat au lait (sucre, poudre de LAIT entier 16%, beurre de cacao, pâte de cacao, poudre de LACTOSÉRUM, émulsifiant : lécithine de SOJA, extrait de vanille), AMANDES concassées, pépites de pomme (pomme 78%, sucre, fibres d'ananas, gélifiant : E401, stabilisant : E341ii, correcteur d'acidité : E330, arôme naturel). Traces éventuelles de gluten, sésame et sulfites.

**Peut avoir des effets indésirables sur l'activité et l'attention chez les enfants.*

ORIGINE DES INGRÉDIENTS	
Pralines concassées (25%)	France
Chunk au chocolat au lait (25%)	Allemagne
Amandes concassées (25%)	Espagne / U.S.A.
Pépites de pomme (25%)	France

2. CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

COULEUR	Hétérogène
ASPECT	Caractéristique des ingrédients
ODEUR	Typique
GOÛT	Typique



1. CONDITIONNEMENT			
	UVC : pot 150g	UVC : Sachet 500g	UVC : Seau 3 kg
EAN 13/14	3663327006154	3663327005478	3663327004969
POIDS NET	150 g	500g	3 kg
POIDS BRUT	165 g	515g	3,000 kg
DIMENSIONS (L x l x h)	94,8 x 61 mm	160x278 +2x35 mm	3,200 kg
NOMBRE D'UV/COLIS	18	12	230x230x195 mm
POIDS NET DU COLIS	2,7 kg	6 kg	-
POIDS BRUT DU COLIS	3,3 kg	6.654 kg	-
TAILLE DU COLIS	300 x 300 x 150	400*300*180 mm	-
PALETTISATION			
POIDS NET DE LA PALETTE	113,4 kg	180 kg	135 kg
POIDS BRUT DU PALETTE	138,4 kg	200 kg	169 kg
TYPE DE PALETTE	EURO 80x120cm	EUROP 80*120	EUROP 80*120
NOMBRE DE COLIS / COUCHE	6	6	15
NOMBRE DE COUCHE / PALETTE	7	5	3
NOMBRE DE COLIS / PALETTE	42	30	45

2. VALEURS NUTRITIONNELLES (Pour 100 g de produit)	
VALEUR ÉNERGÉTIQUE	1997 kJ soit 479 kcal
MATIÈRES GRASSES - Dont acides gras saturés	20,98 g 5,31 g
GLUCIDES - Dont sucres	60,83 g 55,46 g
FIBRES ALIMENTAIRES	3,54 g
PROTÉINES	7,75 g
SEL	0,19 g

3. CARACTÉRISTIQUES MICROBIOLOGIQUES

GERMES	CRITÈRES
FLORE TOTALE	<100 000 000 UFC/g
LEVURES & MOISSURES	<100 000 UFC/g
<i>E. COLI</i>	<1 000 UFC/g
<i>BACILLUS CEREUS</i>	<10 000 UFC/g
<i>LISTERIA MONOCYTOGENES</i>	<100 UFC/g
SALMONELLES SPP.	Absence dans 25 g

4. ALLERGÈNES*

PRODUITS ET INGRÉDIENTS	ABSENCE	PRÉSENCE	INGRÉDIENT CONCERNÉ
CEREALES ET PRODUITS A BASE DE CEREALES CONTENANT DU GLUTEN		?	Traces éventuelles de GLUTEN.
CRUSTACES ET DERIVES	X		
MOLLUSQUES ET PRODUITS A BASE DE MOLLUSQUES	X		
POISSONS ET PRODUITS A BASE DE POISSON	X		
ŒUFS (BLANC OU JAUNE) ET PRODUITS A BASE D'ŒUFS	X		
ARACHIDES ET PRODUITS A BASE D'ARACHIDE	X		
LAIT ET PRODUITS LAITIERS		X	POUDRE DE LAIT ENTIER, POUDRE DE LACTOSÉRUM
SOJA ET PRODUITS A BASE DE SOJA		X	LÉCITHINE DE SOJA
FRUITS A COQUES ET PRODUITS DERIVES		X	AMANDES
GRAINES DE SESAME ET PRODUITS A BASE DE SESAME		?	Traces éventuelles de SÉSAME.
MOUTARDE ET PRODUITS A BASE DE MOUTARDE	X		
LUPIN ET PRODUITS A BASE DE MOUTARDE	X		
CELERI ET PRODUITS A BASE DE CELERI	X		
ANHYDRIDES SULFUREUX ET SULFITES (concentration > 10mg/kg ou 10mg/L en SO ₂)		?	Traces éventuelles de SULFITES.

*Présence d'allergènes selon la Directive européenne 2007/68/CE du 27/11/2007 modifiant l'annexe III bis de la Directive 2000/13/CE en ce qui concerne certains ingrédients alimentaires.



5. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET RÉGLEMENTATION

- **STATUT OGM**

Ce produit est exempt d'ingrédients et d'additifs génétiquement modifiés. Par conséquent, le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives 1829/2003 et 1830/2003.

- **TRAITEMENT PAR IONISATION**

Produit non ionisé/non irradié conformément à la directive 1999/2/CE.

- **PESTICIDES**

Conforme au règlement CE N°396/2005.

- **AFLATOXINES**

Conforme au règlement CE N°165/2010.

- **MÉTAUX LOURDS**

Conforme au règlement CE N°1881/2006 et à ses modifications.

- **EMBALLAGES**

Conforme au règlement CE N°1935/2004 ; au règlement CE N°2023/2006, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires ; ainsi qu'à la réglementation française en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires à savoir le décret sanction 2007-766 du 10 mai 2007, modifié par le décret 2008-1469 du 30 décembre 2008.